

Invitation à l'Assemblée générale ordinaire 2024



Jeudi 21 mars 2024

10h30 (ouverture des portes : 09h30)

Hôtel InterContinental, Chêmin du Petit-Saconnex 7-9, 1211 Genève

Givaudan
Human by nature

Chers Actionnaires,

Au cours de la troisième année de notre nouveau cycle stratégique quinquennal "Committed to Growth, with Purpose", j'ai le plaisir de vous annoncer que, dans l'ensemble, nous avons enregistré de solides performances commerciales, qui témoignent de la solidité globale de notre entreprise, et nous avons bien progressé dans la réalisation de nos objectifs stratégiques à l'horizon 2025.

L'environnement externe est resté difficile en 2023, avec des instabilités géopolitiques persistantes et un environnement macroéconomique marqué par des pressions inflationnistes et la hausse des taux d'intérêt. Notre secteur a également traversé une période de changements importants. Dans cet environnement de marché dynamique, nous sommes restés concentrés sur notre stratégie de base, qui consiste à croître avec nos clients grâce à des solutions personnalisées et à forte valeur ajoutée. Je suis très fier de la manière dont nos équipes dans le monde entier ont relevé les défis et ont continué à fournir des produits fantastiques qui répondent aux besoins de nos clients. Je tiens à remercier nos collègues, nos clients, nos partenaires et nos fournisseurs pour leur engagement continu et leur excellente collaboration.

En 2023, nous avons enregistré une solide croissance du chiffre d'affaires de 4,1% à périmètre constant, avec une baisse de 2,8% en francs suisses, en raison de la force persistante du franc suisse. Notre croissance en 2023 a été fortement soutenue par des actions sur les prix que nous avons mises en œuvre afin de compenser pleinement les augmentations des coûts des intrants et des effets inflationnistes plus larges. Notre génération de flux de trésorerie disponible de 13,3% des ventes a été influencée positivement par l'amélioration de la rentabilité et la contribution de notre plan d'amélioration des performances qui a produit les résultats escomptés. L'impact de la hausse des taux d'intérêt et de l'environnement économique général a également affecté le cours de notre action, mais la cohérence de nos résultats financiers et la clarté de notre stratégie nous ont permis de rester la société la mieux valorisée de notre secteur en termes relatifs.

Sur la base des performances de Givaudan en 2023 et de la solidité de sa position commerciale, le Conseil d'administration proposera une augmentation du dividende à CHF 68,00 par action lors de l'Assemblée générale ordinaire du 21 mars 2024. Il s'agit de la vingt-troisième augmentation consécutive du dividende depuis la cotation de Givaudan à la bourse suisse en 2000.

Lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2024, tous les membres du Conseil d'administration se présenteront à la réélection. La planification de la succession reste une priorité pour le Conseil d'administration. Nous

disposons d'un excellent programme de gestion des talents et des successions qui est en place depuis plusieurs années. Nous disposons d'une équipe expérimentée au niveau du Conseil d'administration et, à tous les niveaux, nous continuons à nous assurer que nous disposons des compétences nécessaires et de la bonne combinaison d'expertise et d'expérience.

Pour ce qui est de l'avenir, nous nous attendons à ce que l'environnement extérieur continue à poser des défis. Je reste persuadé que nous disposons de la bonne stratégie pour assurer notre réussite future et à long terme. Nous continuerons à créer de la valeur pour les parties prenantes grâce à une croissance rentable et responsable, guidée par la raison d'être de notre entreprise.

J'aimerais profiter de l'occasion pour exprimer mes remerciements et ma gratitude les plus sincères à mes collègues du Conseil d'administration, au Comité exécutif et à tous nos collègues dans le monde entier. C'est une entreprise et un secteur uniques dans lesquels travailler, et la passion et l'engagement dont font preuve nos collaborateurs ne cessent de m'impressionner.

Enfin, je tiens à vous remercier, vous, nos actionnaires, pour votre confiance et votre soutien constant. Je me réjouis également de vous voir et de vous rencontrer tous en personne le 21 mars 2024.

Je vous adresse mes meilleurs vœux pour l'année à venir.



Le Président

Calvin Grieder

Vernier, le 22 février 2024

Ordre du jour et propositions

1. Approbation du Rapport Annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2023

Proposition du Conseil d'administration : approbation du Rapport Annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2023.

Explication : Conformément à l'article 698, alinéa 2, chiffres 3 et 4 du Code des obligations suisse (CO) et à nos statuts (les Statuts), l'assemblée générale des actionnaires est invitée à approuver le Rapport Annuel, les comptes annuels et les comptes consolidés 2023.

2. Approbation du Rapport sur les questions non-financières 2023

Proposition du Conseil d'administration : approbation du Rapport sur les questions non-financières 2023.

Explication : Conformément à l'article 964c CO, l'assemblée générale des actionnaires est invitée à approuver le Rapport sur les questions non-financières 2023.

3. Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2023

Proposition du Conseil d'administration : approbation à titre consultatif du Rapport de rémunération 2023 (pages 31 à 52 du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances 2023).

Explication : Conformément à l'article 735, alinéa 3, chiffre 4 CO, le Conseil d'administration soumet au vote consultatif de l'assemblée générale des actionnaires le Rapport de rémunération 2023.

4. Affectation du bénéfice résultant du bilan et distribution

Proposition du Conseil d'administration :

Bénéfice résultant du bilan	Tous les montants en CHF
Bénéfice de l'exercice	361 345 839
Solde reporté de l'exercice précédent	28 882 320
Total du bénéfice résultant du bilan	390 228 159
Distribution aux actionnaires de CHF 68,00 brut par action	627 883 848
Transfert (de) à la réserve libre	(300 000 000)
Total de l'affectation du bénéfice résultant du bilan	327 883 848
Report à nouveau	62 344 311

Explication: Le Conseil d'administration propose un dividende ordinaire en espèces de CHF 68,00 brut par action, imposable en Suisse. Si la proposition est approuvée, le paiement interviendra le 27 mars 2024 (date de transaction en bourse ex-dividende : 25 mars 2024). Aucun dividende ne sera déclaré pour les actions détenues par la Société ou l'une de ses filiales.

5. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : donner décharge à ses membres.

Explication : Conformément à l'article 698, alinéa 2, chiffre 7 CO et à nos Statuts, l'assemblée générale des actionnaires est compétente pour octroyer la décharge aux membres du Conseil d'administration.

6. Elections

6.1 Réélection des administrateurs existants et réélection du Président

Le Conseil d'administration propose la réélection des administrateurs suivants, chacun pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante :

6.1.1 M. Victor Balli

6.1.2 Mme Ingrid Deltenre

6.1.3 M. Olivier Filliol

6.1.4 Mme Sophie Gasperment

6.1.5 M. Calvin Grieder (en tant que membre et Président du Conseil d'administration)

6.1.6 M. Roberto Guidetti

6.1.7 M. Tom Knutzen

Les élections se font individuellement.

Explication : Les curricula vitae des administrateurs peuvent être consultés dans le Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances 2023 et sur le site internet de Givaudan sous :

www.givaudan.com/our-company/about-givaudan/our-leadership#bod.

6.2 Réélection des membres du Comité de rémunération

Le Conseil d'administration propose la réélection des administrateurs suivants comme membres du Comité de rémunération, chacun pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante :

6.2.1 M. Victor Balli

6.2.2 Mme Ingrid Deltenre

6.2.3 M. Olivier Filliol

Les élections se font individuellement.

6.3 Réélection du représentant indépendant des actionnaires

Le Conseil d'administration propose la réélection de :

M. Manuel Isler, avocat

comme représentant indépendant des actionnaires pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

Explication : Conformément à l'article 698 alinéa 3, chiffre 3 CO et à nos Statuts, l'assemblée générale des actionnaires doit élire annuellement le représentant indépendant des actionnaires. M. Manuel Isler a confirmé qu'il possède l'indépendance requise pour l'exercice de ce mandat.

6.4 Réélection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose la réélection de :

KPMG AG

comme organe de révision pour l'exercice 2024.

Explication : Conformément à l'article 698 alinéa 2, chiffre 2 CO et à nos Statuts, l'assemblée générale des actionnaires est compétente pour élire l'organe de révision. KPMG AG a confirmé posséder l'indépendance requise pour l'exercice de ce mandat.

7. Votes portant sur la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif

7.1 Rémunération du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : approbation d'un montant total maximal de rémunération du Conseil d'administration s'élevant à CHF 3 000 000 et couvrant la période jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2025.

Explication : Conformément à l'article 698, alinéa 3, chiffre 4 CO et à nos Statuts, l'assemblée générale des actionnaires doit approuver le montant total maximal de la rémunération du Conseil d'administration. L'annexe 1 ci-jointe fournit de plus amples détails sur le vote proposé concernant les montants de rémunération du Conseil d'administration.

7.2 Rémunération du Comité exécutif

7.2.1 Rémunération variable à court terme (Plan de primes annuelles 2023)

Proposition du Conseil d'administration : approbation du montant total de la rémunération variable à court terme du Comité exécutif s'élevant à CHF 4 361 584 pour l'exercice 2023.

7.2.2 Rémunération fixe et rémunération variable à long terme (Plan d'octroi d'unités d'actions de performance 2024 – « PSP »)

Proposition du Conseil d'administration : approbation du montant total maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif s'élevant à CHF 15 600 000 pour l'exercice 2024. Ce montant représente une augmentation de CHF 200 000 par rapport à l'année dernière, et constitue la première augmentation depuis l'Assemblée générale ordinaire de 2021.

Explication : Conformément à l'article 698 alinéa 3, chiffre 4 CO et à nos Statuts, l'assemblée générale des actionnaires doit approuver le montant total de la rémunération variable à court terme et de la rémunération fixe et le montant total maximal de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif.

L'annexe 1 ci-jointe fournit de plus amples détails sur les votes proposés concernant les montants de la rémunération du Comité exécutif.

Documentation

Nous joignons à cette invitation un formulaire d'inscription et un formulaire d'instructions que vous voudrez bien, si vous souhaitez participer ou vous faire représenter à l'Assemblée générale ordinaire, remplir et nous renvoyer par retour de courrier à l'adresse suivante : Computershare Schweiz AG, Givaudan SA, Baslerstrasse 90, Postfach, 4609 Olten, Suisse.

Le Rapport Intégré sur la performance économique et ESG 2023 (qui inclut le Rapport Annuel), et le Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances 2023 (qui comprend les comptes annuels, les comptes de groupe, le Rapport de rémunération 2023 ainsi que les rapports de l'organe de révision) sont à la disposition des actionnaires au siège de la Société. Ces documents sont également disponibles sur le site Internet de Givaudan www.givaudan.com/investors/financial-results/results-centre. Le Rapport sur les questions non-financières 2023 est disponible au siège de la société ainsi que sur notre site Internet www.givaudan.com/agm. Des versions imprimées du Rapport Intégré sur la performance économique et ESG 2023 sont disponibles sur demande.

Participation et droit de vote

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions au plus tard le 6 mars 2024 à 17h00 seront autorisés à participer et à voter à l'Assemblée générale. Ils recevront leur carte d'admission et le matériel de vote en retournant le bulletin d'inscription ci-joint ou en s'adressant au registre des actions, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Du 6 mars 2024, 17h00 au 21 mars 2024 inclus, aucune inscription donnant naissance à un droit de vote à l'Assemblée générale ne sera faite au registre des actions. Les actionnaires qui cèdent tout ou partie de leurs actions avant l'Assemblée générale n'auront plus de droit de vote. Ils devront retourner ou échanger leur carte d'admission et le matériel de vote déjà reçu.

Représentation

Au cas où vous n'auriez pas l'intention de participer personnellement à l'Assemblée générale, vous pouvez vous faire représenter par une autre personne (qui ne doit pas nécessairement être actionnaire) sur la base d'une procuration écrite ou par le représentant indépendant des actionnaires.

M. Manuel Isler, avocat, c/o B.M.G. Avocats, avenue de Champel 8c, case postale 385, 1211 Genève 12, agit en qualité de représentant indépendant des actionnaires au sens de l'article 689c CO. La procuration remplie et signée doit être transmise au registre des actions (Computershare Schweiz AG) par l'actionnaire. Dans la mesure où vous ne donnez au représentant indépendant des actionnaires ni instruction spécifique, ni instruction de voter en faveur des propositions du Conseil d'administration, il s'abstiendra de voter.

Vous pouvez également voter en donnant au représentant indépendant des actionnaires une procuration électronique et des instructions de vote sur la plateforme dédiée aux actionnaires gvote (www.gvote.ch) jusqu'au 19 mars 2024. Pour plus de détails, veuillez consulter l'Annexe 2.

Si vous choisissez de vous faire représenter par une autre personne, la procuration dûment remplie et signée, accompagnée de votre carte d'admission, doit être envoyée directement à l'adresse de votre représentant désigné, ou vous pouvez autoriser votre représentant désigné sur la plateforme d'actionariat en ligne gvote (www.gvote.ch). Pour plus de détails, veuillez consulter l'Annexe 2.

Vous êtes cordialement invités à vous joindre au cocktail qui sera servi à l'issue de l'Assemblée générale.

Avec nos salutations les meilleures,

Givaudan SA

Pour le Conseil d'administration :



Le Président

Calvin Grieder

Vernier, le 22 février 2024

Annexe 1

Explications concernant les votes portant sur la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif (points 7.1 et 7.2)

Selon l'article 735 CO Givaudan est tenue de soumettre chaque année les montants de rémunération du Comité exécutif et du Conseil d'administration au vote contraignant des actionnaires.

Sur cette base et conformément à la loi et à nos Statuts, le Conseil d'administration soumettra à l'approbation des actionnaires⁽¹⁾ :

1. le montant total maximum de la rémunération du Conseil d'administration pour le mandat en cours jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire en 2025;
2. le montant total de la rémunération variable à court terme du Comité exécutif pour l'exercice précédent (2023); et
3. le montant total maximum de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif pour l'exercice en cours (2024).

En outre, le Conseil d'administration soumet le Rapport de rémunération 2023 à un vote consultatif conformément à l'article 735, alinéa 3, chiffre 4 CO (point 3 de l'ordre du jour).

Notre rémunération est en accord avec la politique de rémunération de Givaudan et comprend toujours une part importante d'éléments basés sur des actions permettant d'aligner la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif sur les intérêts des actionnaires. La rémunération variable du Comité exécutif reste fortement axée sur la performance et la création de valeur à long terme et représente une part significative de la rémunération totale du Comité exécutif.

Pour plus d'informations sur notre système de rémunération, veuillez consulter le Rapport de rémunération 2023 (pages 31 à 52 du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances 2023 : www.givaudan.com/investors/financial-results/results-centre).

(1) Ces montants ne comprennent pas les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires, estimées à environ 8% des montants de rémunération respectifs.

Explications concernant la rémunération du Conseil d'administration (point 7.1)

Le montant proposé de CHF 3 000 000 demeure inchangé par rapport à l'année précédente et est payable au Conseil d'administration. A titre indicatif, il est composé de :

1. une rémunération fixe comprenant les honoraires du Conseil d'administration et des Comités jusqu'à CHF 1 500 000 ; et
2. des unités d'actions assujetties à des restrictions (« Restricted Stock Units »), dont la valeur est calculée en prenant la valeur économique à la date d'attribution selon les normes IFRS, sans appliquer de réduction pour la période de blocage des droits de trois ans.

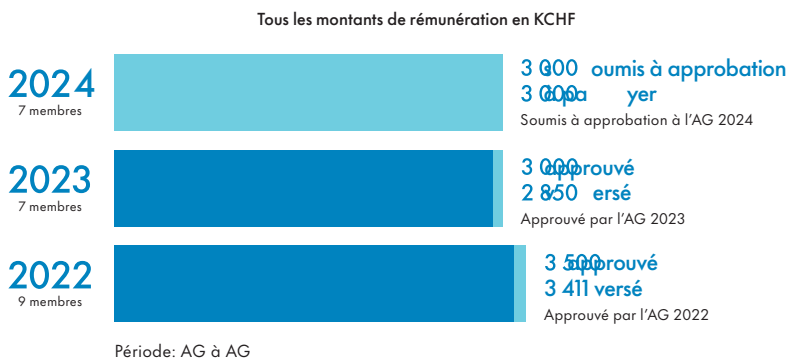
Givaudan prend en charge les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires comme la loi l'exige. Aucune rémunération variable ni aucune prestation de retraite ne sont octroyées aux membres du Conseil d'administration.

Givaudan a versé des montants dans les limites des plafonds approuvés et en conformité avec nos Statuts.

Cette année, le montant total relatif à la rémunération du Conseil d'administration proposé à l'approbation lors de l'Assemblée générale ordinaire ne changera pas par rapport à 2023.

Aucun changement de structure de rémunération n'est prévu jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2025.

Le tableau ci-dessous résume les montants soumis à l'approbation des actionnaires depuis 2022 et les montants effectivement versés ou à payer.



Pour plus d'informations sur la rémunération de notre Conseil d'administration, veuillez consulter le Rapport de rémunération 2023 (pages 31 à 52 du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances 2023 : www.givaudan.com/investors/financial-results/results-centre).

Explications concernant la rémunération du Comité exécutif (point 7.2)

En ce qui concerne le Comité exécutif, le Conseil d'administration soumet à l'approbation des actionnaires :

1. le montant total de la rémunération variable à court terme pour l'exercice précédent (2023) ; et
2. le montant total maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme pour le présent exercice (2024).

De plus, Givaudan prend en charge les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires comme la loi l'exige.

Givaudan a versé des montants dans les limites des montants maximaux approuvés et en conformité avec nos Statuts.

Rémunération variable à court terme (Plan de primes annuelles 2023) (point 7.2.1)

Le montant des primes annuelles proposé pour 2023 est de CHF 4 361 584. Ce montant a été calculé en fonction de la performance réalisée par rapport aux critères prédéfinis pour 2023, soit 50% liés à la croissance du chiffre d'affaires sur une base comparable⁽²⁾ et 50% à la marge EBITDA.

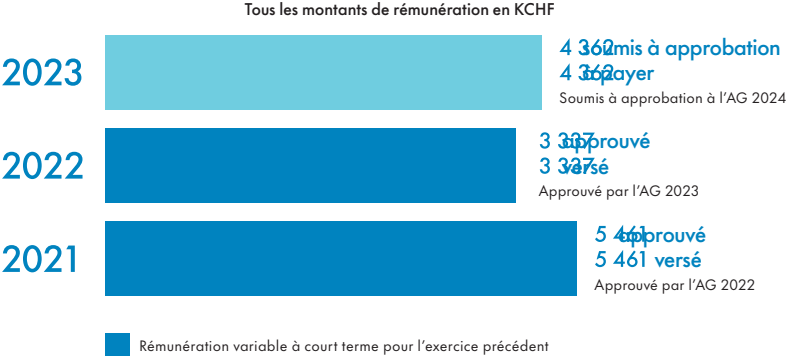
En 2023, Givaudan a de nouveau enregistré de solides résultats financiers, la croissance des ventes sur une base comparable atteignant 4,1% et la marge EBITDA 21,3% (22,4% sur une base comparable). Ce résultat a permis de proposer 120% du montant cible au Directeur général et une moyenne de 118% aux autres membres du Comité exécutif.

Pour plus d'informations sur le Plan de primes annuelles 2023, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages 38 à 39 du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances 2023 : www.givaudan.com/investors/financial-results/results-centre).

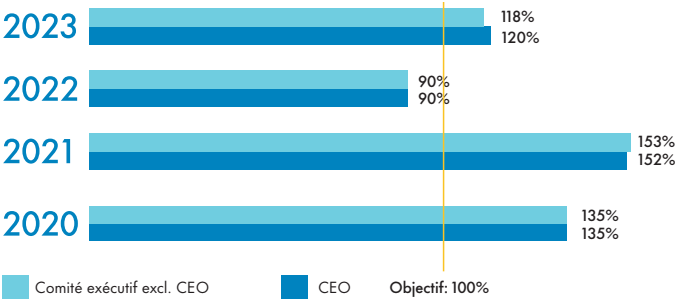
(2) Les montants indiqués sur une base comparable excluent les effets de change, les acquisitions et les cessions.

L'augmentation de la rémunération variable à court terme pour l'exercice précédent (2023 par rapport à 2022) reflète une performance supérieure aux objectifs des primes annuelles en 2023, donnant lieu à une proposition de versement de 120% du montant cible au Directeur général et au versement moyen de 118% du montant cible aux membres du Comité exécutif (réalisation moyenne en 2022 : 90% du montant cible).

Le tableau ci-dessous montre le détail des montants des primes annuelles soumis à l'approbation des actionnaires depuis l'Assemblée générale 2021 et les montants effectivement versés ou à payer.



Le tableau ci-dessous résume l'historique des primes annuelles par rapport aux montants cibles pour 2023 et lors des quatre dernières années. Conformément à notre politique de rémunération pour cette période, le montant potentiel peut varier entre 0% et 200% du montant cible.



Rémunération fixe et rémunération variable à long terme (Plan d'octroi d'actions 2024 – « PSP ») (point 7.2.2)

Le montant total maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif pour l'exercice 2024 soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire cette année est de CHF 15 600 000 et comprend, à titre indicatif :

1. une rémunération fixe n'excédant pas CHF 7 100 000, incluant le salaire de base, les prestations de retraite et d'autres avantages ; et
2. des unités d'actions attribuées sous condition de performance (PSP).

Le montant maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme soumis pour approbation a augmenté de CHF 200 000 par rapport au montant approuvé l'année précédente. Ce montant représente la rémunération fixe et la rémunération variable à long terme pour sept membres du Comité exécutif (nombre inchangé par rapport à 2023).

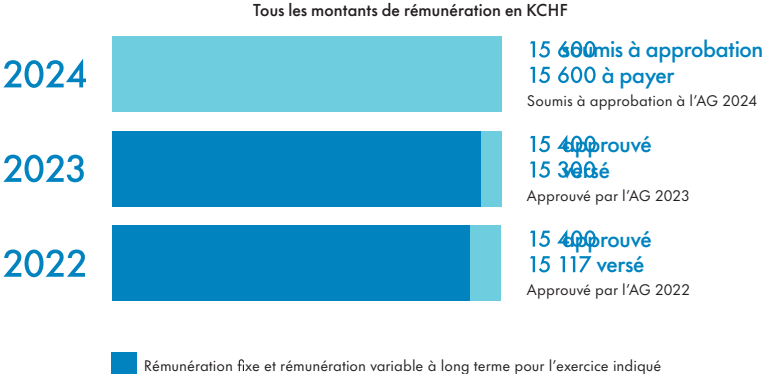
Les primes PSP représentent toujours une part importante (45%) de la rémunération totale des membres du Comité exécutif, une pratique qui renforce l'importance qu'accorde Givaudan à la performance à long terme.

La valeur des unités PSP octroyées en 2024 est calculée selon les normes IFRS, en fonction des critères de réalisation d'une performance cible et sans appliquer de réduction pour la période d'acquisition des droits (vesting) de trois ans. Le montant versé à la date d'acquisition des droits (vesting) peut varier en fonction de la fluctuation du cours des actions et de la performance réalisée par rapport aux critères prédéfinis qui peut se situer entre 0% et 200% du montant cible.

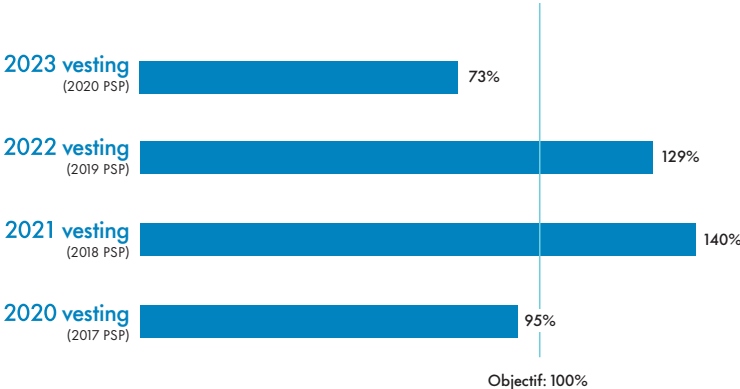
A la date d'acquisition des droits (vesting), trois ans après l'octroi, la performance peut varier de 0% à 200% en fonction des objectifs prédéfinis, avec pour effet l'attribution de zéro à deux actions Givaudan par unité d'action liée à la performance. Le PSP 2020 a été versé le 15 avril 2023 à un taux de 73% du montant cible. Ce résultat reflète une performance inférieure aux objectifs de flux de trésorerie et de croissance relative des ventes.

Pour plus d'informations sur le PSP, veuillez consulter le Rapport de rémunération 2023 (pages 31 à 52 du Rapport sur la Gouvernance, La Rémunération et les Finances 2023 : www.givaudan.com/investors/financialresults/results-centre).

Le tableau suivant présente le détail des montants maximaux des rémunérations fixes et variables à long terme soumis à l’approbation des actionnaires depuis l’Assemblée générale ordinaire 2022 et les montants effectivement versés ou à payer.



Le tableau ci-dessous résume l’historique de la performance du PSP par rapport aux objectifs définis lors des quatre dernières années. Conformément à notre politique de rémunération pour cette période, le montant peut varier entre 0% et 200% du montant cible.



Annexe 2

Inscription électronique et délégation de pouvoirs via www.gvote.ch, la plateforme dédiée aux actionnaires

Chère actionnaire, cher actionnaire,

Conformément au droit suisse, les actionnaires doivent également pouvoir voter par voie électronique.

Via le portail des actionnaires gvote, vous avez la possibilité de donner procuration à votre représentant ou au représentant indépendant et de lui donner des instructions.

Si vous ne souhaitez pas utiliser le portail des actionnaires gvote, nous vous prions d'ignorer le présent courrier.

Si vous souhaitez utiliser gvote, veuillez suivre les étapes suivantes :

1. Rendez-vous sur le site Internet www.gvote.ch.
2. Vous êtes maintenant invité à saisir votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Vous les trouverez sur votre formulaire d'inscription. Comme alternative aux étapes 1 et 2, vous pouvez également scanner le code QR et vous serez directement connecté.
3. Acceptez les conditions d'utilisation.
4. Vous pouvez dès à présent commander votre carte d'admission ou autoriser tout autre représentant ou le représentant indépendant à exercer vos droits de vote.
5. Cliquez sur « Confirmer la sélection », pour enregistrer votre sélection.

Remarque importante :

Il est possible de transmettre des instructions et de déléguer des pouvoirs au représentant indépendant au titre de l'Assemblée générale ordinaire 2024 jusqu'au 19 mars 2024, à 23h59, au plus tard. Si vous transmettez des instructions au représentant indépendant aussi bien par voie électronique sur gvote que par écrit, seules les instructions électroniques seront prises en compte.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à Computershare Schweiz SA, l'exploitante du portail en ligne, par e-mail à l'adresse business.support@computershare.ch ou par téléphone au numéro +41 62 205 77 50 (du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00).



Pour plus d'informations, veuillez appeler le: +41 62 205 7750